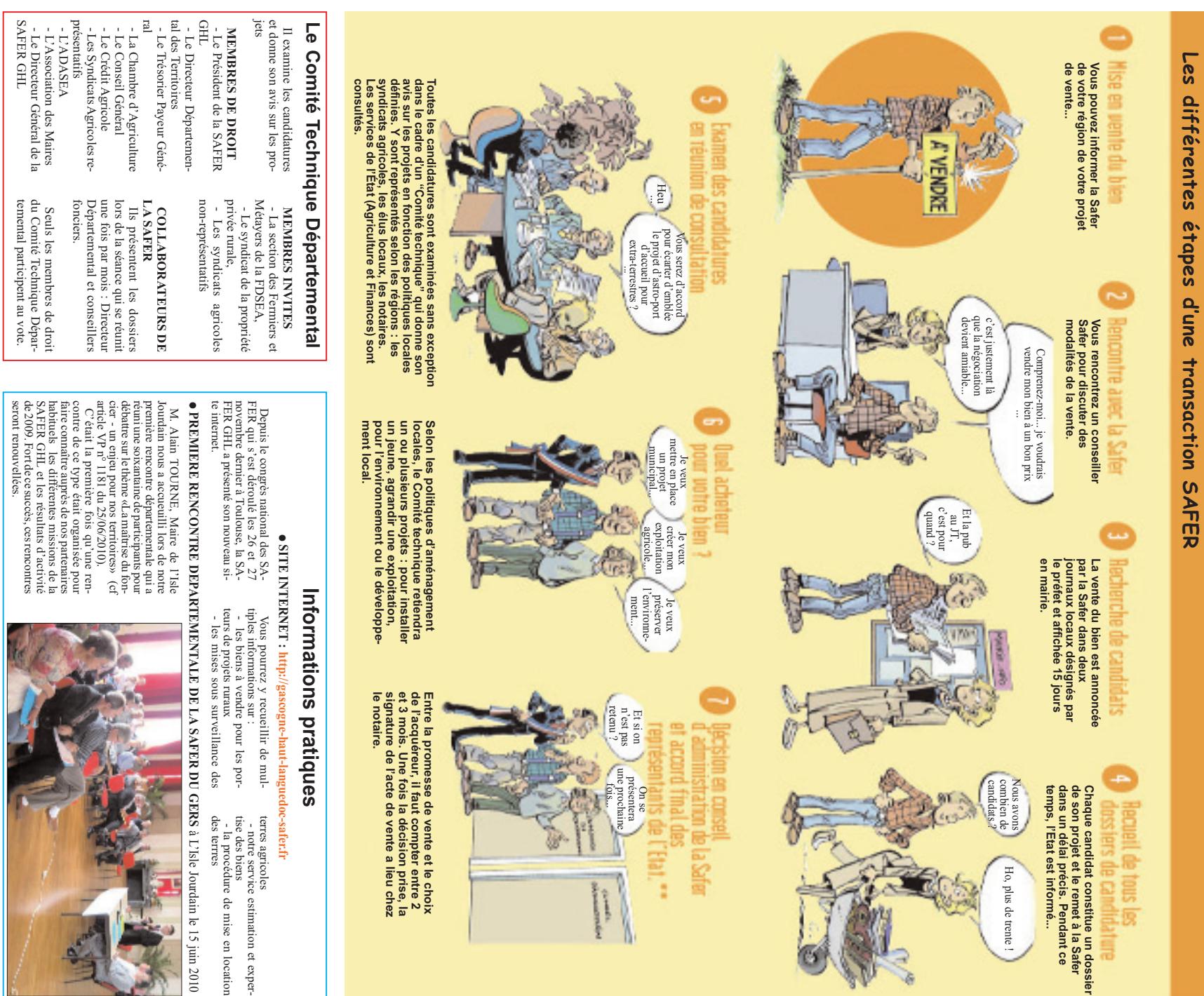


LA SAFER GHL, POUR

DES CAMPAGNES VIVANTES

50ans
Les Safer
au cœur
des territoires

Les différentes étapes d'une transaction SAFER



Informations pratiques



Le Comité Technique Départemental
Il examine les candidatures et donne son avis sur les projets en formation des politiques locales définies. Son représentant dans les régions : les syndicats agricoles, les élus locaux, les notaires, Les services de l'Etat (Agriculture et Finances) sont consultés.

MEMBRES DE DROIT

- Le Président de la SAFER
- Le Directeur Départemental des Territoires
- Le Trésorier Payer Général
- La Chambre d'Agriculture
- Le Conseil Général
- Le Crédit Agricole
- Les Syndicats Agricoles représentatifs
- L'ADSEA
- L'Association des Maires
- Le Directeur Général de la SAFER GHL

Toutes les candidatures sont examinées sans exception et donnent lieu à un avis sur les projets en formation des politiques locales définies. Son représentant dans les régions : les syndicats agricoles, les élus locaux, les notaires, Les services de l'Etat (Agriculture et Finances) sont consultés.

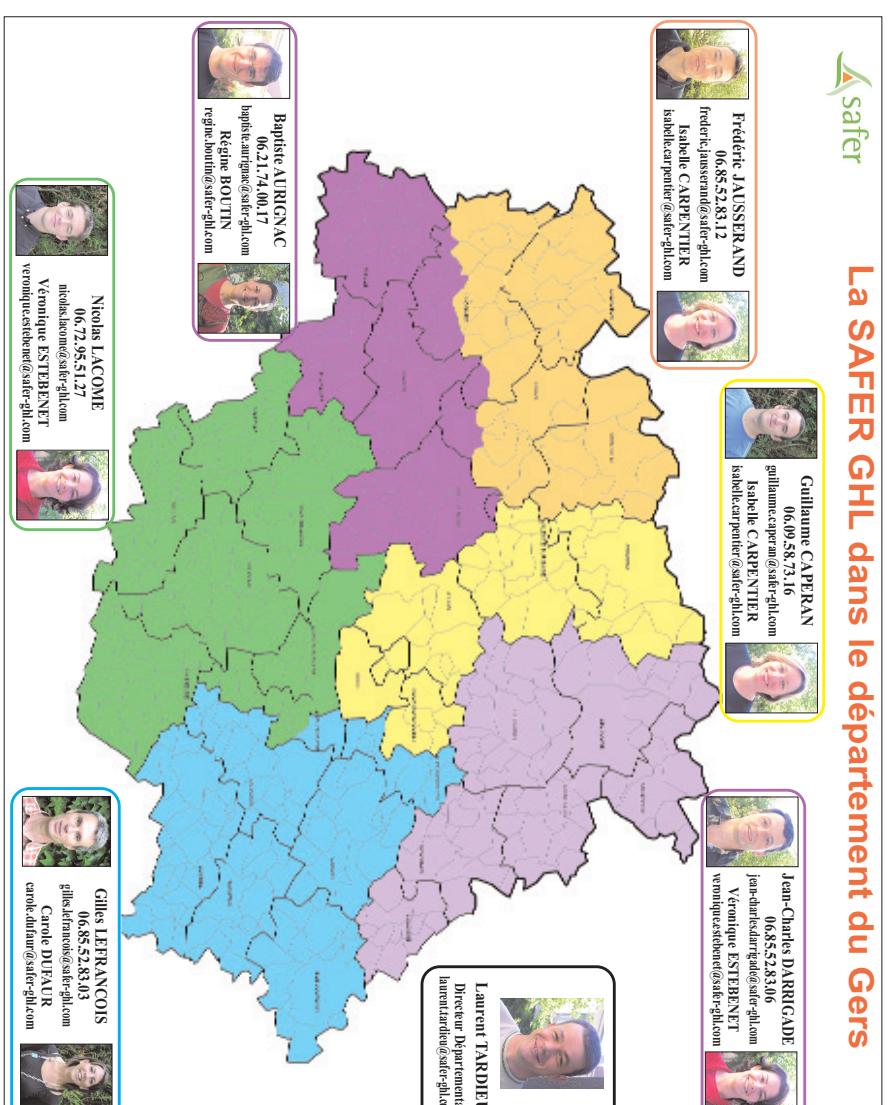
MEMBRES INVITES

- La section des Femmes et Métyaçais de la FDSEA,
- Le syndicat de la propriété privée rurale,
- Les syndicats agricoles non-représentatifs

Selon les politiques d'aménagement locales, le Comité technique rendra un ou plusieurs projets : pour installer un jeune, agrandir une exploitation, pour l'environnement ou le développement local.

COLLABORATEURS DE LA SAFER

- Il présente les dossiers lors de la séance qui se réunit une fois par mois : Directeur Départemental et conseillers fonciers.
- Seuls les membres de droit du Comité Technique Départemental participent au vote.



«A la conquête de l'espace rural»

En 1960, un grand Président de la République : le Général DE GAULLE, un ministre de l'agriculture visionnaire, Edgar PISANI et une profession agricole unie et responsable mettent en place les SAFER. 50 ans après, la SAFER GHL fière de ses responsabilités, continue le sillon tracé par nos prédecesseurs... En 2010, les temps ont changé, les hommes aussi, pour autant la SAFER GHL intervient sur 3 axes :

- l'agriculture avec une priorité avérée en faveur de l'installation sans oublier la restructuration des exploitations et partisans la confortation des structures existantes,
- des collectivités locales et territoriales avec lesquelles nous travaillons afin qu'elles puissent mobiliser du fonds pour réaliser des projets structurants,
- l'environnement est entré dans nos missions à travers la protection des cahiers, les problèmes de drainage du fleuve Adour...

En conclusion, je voudrais remercier nos partenaires sans qui notre action ne serait pas aussi efficace.

- l'Etat avec qui nous travaillons en confiance,

- les Collectivités locales et territoriales avec une mention particulière au Conseil Général du Gers (contigü à l'exploitation familiale) 9 ha de terres, la maison d'habitation et les bâtiments pour Julien. L'installation a été réalisée dans le EURL entre le filtre et la suec. Le foncier et les bâtiments achetés ont marché foncière.

Conscient de ce formidable défi à relever, l'échelon du Gers soutient avec force le dernier ouvrant dont dispose les agriculteurs de la SAFER GHL apportera tout sa contribution pour que tous, ensemble, on reparte à la conquête de l'espace rural.

LIEU ET SURFACES ATTRIBUÉES PAR LA SAFER : Communauté de Cullian (Gers) 30 ha de terres pour Cécile (contigü à l'exploitation familiale) 9 ha de terres, la maison d'habitation et les bâtiments pour Julien. L'installation a été réalisée dans le EURL entre le filtre et la suec. Le foncier et les bâtiments achetés ont été mis à la disposition de l'EURL et Julien a mis également à disposition un bâti de 15 ha 46 qu'il exploitait déjà.

PROJET : Reprise de l'exploitation familiale et agrandissement SAFER suite à la retraite du père par la création d'une EARL filière / soeur sur un projet d'élevage bovin viande et cervales.

Le père de Cécile et Julien exploitait 53 ha 92 de SAV en faire-valoir direct. Il s'agissait d'une exploitation basée sur la polyculture et l'élevage avec un troupeau de 32 vaches allaitantes et la production de veaux sous la hante label.

RESULTAT : Cécile avait une activité salariée à plein temps, et grâce à son installation en 2009, elle a pu réduire son temps de travail salarié pour se consacrer à son exploitation.

Julien a conservé son activité salariale à temps partiel en complément de l'activité agricole.

ACTION DE LA SAFER : la SAFER a permis de conforter l'installation dans le cadre familial de Julien et Cécile par l'acquisition de cette propriété tout en conservant la pérennité de l'exploitation familiale.

échéé mis à la disposition de l'EURL et Julien a mis également à disposition un bâti de 15 ha 46 qu'il exploitait déjà.

Témoignage

Installations simultanées avec DJA de Cécile Domerc et de son frère Julien dans le cadre familial avec un agrandissement foncier par achat Safer

PROJET : Reprise de l'exploitation familiale et agrandissement SAFER suite à la retraite du père par la création d'une EARL filière / soeur sur un projet d'élevage bovin viande et cervales.

Le père de Cécile et Julien exploitait 53 ha 92 de SAV en faire-valoir direct. Il s'agissait d'une exploitation basée sur la polyculture et l'élevage avec un troupeau de 32 vaches allaitantes et la production de veaux sous la hante label.

PROJET : Reprise de l'exploitation familiale et agrandissement SAFER suite à la retraite du père par la création d'une EARL filière / soeur sur un projet d'élevage bovin viande et cervales.

Le père de Cécile et Julien exploitait 53 ha 92 de SAV en faire-valoir direct. Il s'agissait d'une exploitation basée sur la polyculture et l'élevage avec un troupeau de 32 vaches allaitantes et la production de veaux sous la hante label.



SAFER GHL
23 Avenue de la Marne
32002 AUCH Cedex
Tél : 05 62 61 92 30
Fax : 05 62 67 70 39
Mail : Service32@safer-ghl.com
(Communiqué)